

**DELIBERATION N°2024-25_038
de la commission de la formation et de la vie universitaire
de l'université de Franche-Comté**

Séance du jeudi 28 novembre 2024

**10. Modalités d'admission, capacités d'accueil et calendriers 2025-2026 pour l'accès :
10.6 aux licences professionnelles « Bachelor universitaire de technologie » (LP BUT) 1,2 et
3.**

La délibération étant présentée pour AVIS.

Effectif statutaire : 40	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 39	Abstention(s) : 0
Quorum : 20	
Membres présents : 13	Suffrages exprimés : 22
Membres représentés : 9	Pour : 22
Total : 22	Contre : 0

Vu le code de l'éducation notamment l'article L.712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université de Franche Comté notamment l'article 41.

Les membres présents et représentés de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté, après en avoir délibéré, rendent un avis favorable sur les modalités d'admission, capacités d'accueil et calendriers 2025-2026 pour les licences professionnelles « Bachelor universitaire de technologie » (LP BUT) 1,2 et 3.

Besançon, le 28 novembre 2024

Pour la Présidente et par délégation,
Le directeur général des services


Thierry Camus

Annexe(s) / pièce(s) jointe(s) :

- Les modalités d'admission, capacités d'accueil et calendriers 2025-2026 pour les licences professionnelles « Bachelor universitaire de technologie » (LP BUT) 1,2 et 3.

*Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté,
Rectrice de l'académie de Besançon, Chancelière des universités
Délibération publiée sur le site internet de l'université de Franche-Comté.*

Bachelor universitaire de technologie (LP BUT)

Modalités d'admission, capacités d'accueil et calendrier pour l'accès dans les formations conduisant à la délivrance du diplôme de licence professionnelle en 180 crédits ECTS opérés dans les instituts universitaires de technologie dénommé par usage « bachelor universitaire de technologie » (LP BUT), pour l'année universitaire 2025-2026

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles [L. 612-3](#), [L. 712-3](#), [R. 613-32](#) à [D. 613-50](#) ;

Vu l'[arrêté du 1er septembre 2015](#) autorisant la mise en œuvre d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « Etudes en France » ;

Vu l'[arrêté du 31 décembre 2020](#) portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « Parcoursup » ;

Vu l'[arrêté du 6 décembre 2019](#) portant réforme de la licence professionnelle, notamment son article 17 ;

Vu l'[arrêté du 12 juin 2024](#) accréditant l'université de Besançon en vue de la délivrance de diplômes nationaux.

Considérant qu'en application de l'article L. 612-3 du code de l'éducation, les capacités d'accueil des formations du premier cycle de l'enseignement supérieur des établissements relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur sont arrêtées chaque année par l'autorité académique après dialogue avec chaque établissement.

Considérant que dans le cadre de ce dialogue et avant transmission à l'autorité académique, l'université détermine les capacités d'accueil pour l'accès au premier semestre des spécialités et parcours des formations conduisant au diplôme de licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie » (LP BUT) annexées à son arrêté d'accréditation.

Considérant qu'il appartient en outre à l'université d'arrêter les modalités d'examen des candidatures présentées dans le cadre des procédures nationales de préinscription sur Parcoursup et de candidature sur Etudes en France précédant toutes deux l'inscription en première année d'études de LP-BUT.

Considérant qu'en application des dispositions susvisées, il revient également à l'université, et en particulier, à une commission ad hoc composée d'équipes pédagogiques issues de plusieurs composantes et présidée par le directeur de l'IUT de définir les conditions d'admission en cours de cycle de formation de licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie » (LP BUT) par la mise en place des paliers de réorientation, des passerelles et des enseignements d'adaptation approuvés par la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU).

Article 1

Il est proposé à l'autorité académique que l'admission dans les parcours des spécialités de licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie » (LP BUT) délivrées par l'université dépende, pour l'année universitaire 2025-2026, des capacités d'accueil fixées pour la première année d'études dans le tableau en annexe.

Les capacités concernent les candidats néo-entrants et les candidats en réorientation à l'issue d'une première année d'enseignement supérieur. Elles ne comprennent pas les étudiants redoublants.

Article 2

Admission BUT 1 :

L'admission au semestre 1 de la première année de licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie » (LP BUT) est examinée et prononcée par un jury désigné par la présidente de l'université, sur proposition du directeur ou de la directrice de l'IUT, le cas échéant après avis de la commission pédagogique de validation des acquis de l'IUT destinataire de la demande d'admission.

Passerelles semestre 2 à 6 :

L'admission au cours du cycle de formation de licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie » (LP BUT), dans les semestres 2 à 6 des formations, est appréciée par la commission pédagogique de validation des acquis de l'IUT destinataire de la demande d'admission. Celle-ci définit en outre les modalités d'adaptation, d'accompagnement et de réorientation des candidats. L'admission est prononcée par la présidente de l'université.

Article 3

Le dossier de candidature est constitué des pièces ci-après énoncées :

- un dossier détaillé du cursus suivi par le candidat permettant notamment d'apprécier les objectifs et compétences visées par la formation antérieure ;
- les diplômes, certificats, relevés de notes permettant d'apprécier la nature et le niveau des études suivies ;
- le descriptif des expériences professionnelles et des acquis personnels permettant d'apprécier la nature des connaissances, compétences et aptitudes acquises, le cas échéant ;
- une copie de la pièce d'identité ;
- pour les étudiants étrangers, une attestation de niveau de langue français.

Selon les formations, il pourra également être demandé au candidat de fournir des pièces complémentaires, notamment :

- une lettre de motivation exposant le projet professionnel ;
- un curriculum vitae ;
- une attestation spécifique à la nature des enseignements de la formation visée ;
- une lettre de recommandation du ou des responsables de formation, et/ou de stage suivis par le candidat ;
- une lettre de demande de contrat d'apprentissage ou de contrat de professionnalisation à une entreprise ;
- un questionnaire de positionnement.

Article 4

Les dates limites de dépôt des dossiers en vue d'une inscription, au titre de l'année universitaire 2025-2026, au premier semestre de la première année des parcours des spécialités de licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie » (LP BUT) sont fixées dans les calendriers nationaux des procédures de préinscription Parcoursup et de candidature dans *Etudes en France*.

Les demandes d'admission en vue d'une inscription, au titre de l'année universitaire 2025-2026, en cours de cycle de formation des parcours des spécialités de licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie » (LP BUT) sont étudiées par la commission pédagogique de validation des acquis de la composante destinataire de la demande aux dates limites fixées par la composante, en tenant compte notamment du calendrier de la procédure de candidature dans *Etudes en France*, et indiquées aux candidats via le site admission-inscription.

Article 5

Le directeur général des services est en charge de l'exécution de la présente délibération.

Article 6

La présente délibération sera transmise à Madame la Rectrice de la région académique, Chancelière des universités. Elle sera publiée sur le site internet de l'université.

Capacités parcoursup rentrée 2025 - IUT NFC

Etablissement d'affectation	Code formation affectation	Libellé formation affectation	Remarques	Capacité d'accueil TOTALE rentrée 2025	Capacité pour Parcoursup rentrée 2025	Capacité pour Parcoursup session n-1	Inscriptions administratives 2024-2025 au
IUT Nord Franche-Comté - Site de Belfort	10821	IUT Nord Franche-Comté - Site de Belfort - BUT - Génie civil - Construction durable (Statut d'apprenti possible sur tout ou partie des années, au-delà de la première)		52	52	72	
IUT Nord Franche-Comté - Site de Belfort	10822	IUT Nord Franche-Comté - Site de Belfort - BUT - Génie électrique et informatique industrielle (Statut d'apprenti possible sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	40 initiaux + 12 apprentis	52	52	52	
IUT Nord Franche-Comté - Site de Belfort	10825	IUT Nord Franche-Comté - Site de Belfort - BUT - Informatique (Statut d'apprenti possible sur tout ou partie des années, au-delà de la première)		78	78	96	
IUT Nord Franche-Comté - Site de Belfort	10824	IUT Nord Franche-Comté - Site de Belfort - BUT - Métiers de la Transition et de l'Efficacité Énergétiques (Statut d'apprenti possible sur tout ou partie des années, au-delà de la première)		39	39	48	
IUT Nord Franche-Comté - Site de Belfort	10827	IUT Nord Franche-Comté - Site de Belfort - BUT - Carrières sociales Parcours animation sociale et socioculturelle (Statut d'apprenti possible sur tout ou partie des années, au-delà de la première)		28	28	56	
IUT Nord Franche-Comté - Site de Belfort	10828	IUT Nord Franche-Comté - Site de Belfort - BUT - Carrières sociales parcours coordination et gestion des établissements et services sanitaires et sociaux (Statut d'apprenti possible sur tout ou partie des années, au-delà de la première)		28	28	28	
IUT Nord Franche-Comté - Site de Belfort	10829	IUT Nord Franche-Comté - Site de Belfort - BUT - Carrières sociales parcours villes et territoires durables (Statut d'apprenti possible sur tout ou partie des années, au-delà de la première)		28	28	28	
IUT Nord Franche-Comté - Site de Belfort	10826	IUT Nord Franche-Comté - Site de Belfort - BUT - Techniques de commercialisation (Statut d'apprenti possible sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	56 +14 apprentis	70	70	84	
IUT Nord Franche-Comté - Site de Montbéliard	3584	IUT Nord Franche-Comté - Site de Montbéliard - BUT - Mesures physiques (Statut d'apprenti possible sur tout ou partie des années, au-delà de la première)		52	52	48	
IUT Nord Franche-Comté - Site de Montbéliard	3587	IUT Nord Franche-Comté - Site de Montbéliard - BUT - Métiers du multimédia et de l'internet (Statut d'apprenti possible sur tout ou partie des années, au-delà de la première)		52	52	72	
IUT Nord Franche-Comté - Site de Montbéliard	3585	IUT Nord Franche-Comté - Site de Montbéliard - BUT - Réseaux et télécommunications (Statut d'apprenti possible sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	52 initiaux + 13 apprentis	65	65	60	
IUT Nord Franche-Comté - Site de Montbéliard	3588	IUT Nord Franche-Comté - Site de Montbéliard - BUT - Gestion administrative et commerciale des organisations (Statut d'apprenti possible sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	56 +14 apprentis	70	70	84	
TOTAL				614	614	728	0

Capacités parcoursup rentrée 2025 - IUT BV

Etablissement d'affectation	Code formation affectation	Libellé formation affectation	Capacité d'accueil TOTALE rentrée 2025	Capacité pour Parcoursup rentrée 2025	Capacité pour Parcoursup session n-1
I.U.T de Besançon	3505	I.U.T de Besançon - BUT - Chimie (Statut d'apprenti possible sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	74	74	74
I.U.T de Besançon	3506	I.U.T de Besançon - BUT - Génie mécanique et productique (Statut d'apprenti possible sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	78	78	78
I.U.T de Besançon	3507	I.U.T de Besançon - BUT - Gestion des entreprises et des administrations (Statut d'apprenti possible sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	140	140	140
I.U.T de Besançon	3510	I.U.T de Besançon - BUT - Information communication Parcours communication des organisations (Statut d'apprenti possible sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	84	84	84
I.U.T de Besançon	3509	I.U.T de Besançon - BUT - Information communication Parcours publicité (Statut d'apprenti possible sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	56	56	56
I.U.T de Besançon - Antenne de Vesoul	8604	I.U.T de Besançon - Antenne de Vesoul - BUT - Génie industriel et maintenance (Statut d'apprenti possible sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	26	26	26
I.U.T de Besançon - Antenne de Vesoul	8605	I.U.T de Besançon - Antenne de Vesoul - BUT - Hygiène Sécurité Environnement (Statut d'apprenti possible sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	52	52	52
I.U.T de Besançon - Antenne de Vesoul	8606	I.U.T de Besançon - Antenne de Vesoul - BUT - Management de la Logistique et des Transports (Statut d'apprenti possible sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	70	70	70
IUT DE BESANCON - ANTENNE DE DOLE	35988	IUT DE BESANCON - ANTENNE DE DOLE - BUT - Packaging, emballage et conditionnement (Statut d'apprenti possible sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	26	26	26
IUT DE BESANCON - ANTENNE DE DOLE	39197	IUT DE BESANCON - ANTENNE DE DOLE - BUT - Science des données (Statut d'apprenti possible sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	28	28	28
			634	634	634